

République française
Département du Bas-Rhin



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2024 À 14H30 STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALON CARRÉ

Convocation du 4 décembre 2024

Membres en exercice :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	15 titulaires 4 suppléants
-----------------------	--------------------------------	--------------------	-------------------------------

Membres présents :

Communauté de communes du Kochersberg

Titulaire : Claudine HUCKERT, Alain NORTH, Justin VOGEL

Suppléants : Alain HABER

Communauté de communes du Pays de la Zorn

Titulaires : Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH

Communauté de communes du Canton d'Erstein

Titulaires : Jean-Pierre ISSENHUTH, Stéphane SCHAAL, Fernand WILLMANN

Eurométropole de Strasbourg

Titulaires : Jacques BAUR, Pia IMBS, Michèle KANNENGIESER, Thierry SCHAAL, René SCHAAL, Françoise SCHAETZEL (qui a reçu pouvoir d'Anne-Marie JEAN), Doris TERNOY

Suppléants : Camille BADER, Michèle LECKLER, Pierre OZENNE

Membres absents excusés :

Communauté de communes du Kochersberg

Titulaire : Alain GROSSKOST

Suppléants : Jean-Charles LAMBERT

Communauté de communes du Pays de la Zorn

Titulaires : Bernard FREUND

Communauté de communes du Canton d'Erstein

Titulaires : Benoît DINTRICH, Denis SCHULTZ

Suppléants : Bernard SCHNEIDERLIN

Eurométropole de Strasbourg

Titulaires : Marc HOFFSESS, Anne-Marie JEAN (qui a donné pouvoir à Françoise SCHAETZEL),

Suppléants : Suzanne BROLY, Benjamin SOULET ; Jean WERLEN

Membres absents :

Communauté de communes du Canton d'Erstein

Titulaire : Jean-Jacques BREITEL, Marie-Berthe KERN, Julien KOEGLER

Eurométropole de Strasbourg

Titulaires : Jeanne BARSEGHIAN, Danielle DAMBACH, Vincent DEBES, Claude FROEHLI, Alain JUND, Anne-Pernelle RICHARDOT

Accusé de réception en préfecture 067-256702705-20241217-PV3-2024-DE Date de télétransmission : 17/12/2024 Date de réception préfecture : 17/12/2024

Assistaient : Jessy MUCKENSTURM, chargée de mission/ syndicat mixte pour le SCOTERS, Pierre-Olivier PECCOZ, chargé d'étude principal en planification/ADEUS, Anne-Marie SCHLONSOK, responsable de gestion administrative et comptable /syndicat mixte pour le SCOTERS, Ève ZIMMERMANN, directrice/syndicat mixte pour le SCOTERS

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024
2. Convention financière ADEUS 2025 et programme de travail
3. Budget primitif 2025
4. Retour sur les avis rendus en 2024 par le Bureau en matière d'urbanisme
5. Révision du SCOTERS : point d'étape sur le DOO
6. Divers

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20241217-PV3-2024-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités, sur proposition de la présidente, le comité syndical, à l'unanimité, désigne Ève ZIMMERMANN secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024 a été adressé à tous les membres le 18 octobre 2024. Il est soumis à l'approbation.

*Le Comité syndical
sur proposition de la présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024.

2. Convention financière ADEUS 2025 et programme de travail

Le programme de travail partenarial (PTP) de l'ADEUS pour 2025 portera notamment sur l'accompagnement du syndicat mixte dans la finalisation des travaux de révision.

Le travail attendu de l'ADEUS de la part du syndicat mixte pour le SCOTERS en 2025 portera sur la poursuite de la révision avec :

- la finalisation de l'ensemble des pièces écrites du SCOTERS révisé, en vue de son arrêt début mars ;
- les différentes étapes de la concertation, en vue de l'approbation prévue à la fin de l'année 2025.

Le syndicat mixte restera par ailleurs attentif et impliqué dans les divers travaux menés par l'ADEUS dans le cadre de son PTP.

La contribution du SCOTERS à l'ADEUS pour 2025 est fixée à 150 000 € (montant forfaitaire fixé depuis le lancement de la révision en 2018).

Françoise Schaezel, Présidente de l'ADEUS, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

*Le comité syndical,
sur proposition de la présidente,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge la présidente du syndicat mixte, de la signature de la convention financière 2025 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise pour un montant de 150 000 € et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au préfet du Bas-Rhin.

3. Budget primitif 2025

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20241217-PV3-2024-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Le budget primitif 2025 a été établi d'après les éléments suivants, conformément au DOB qui a eu lieu lors du comité syndical du 15 octobre dernier.

Contribution des membres :

En 2025, la contribution des membres intègre le taux de l'inflation 2023 (encadré à 1,5 %), et est ajustée à la population Insee 2021.

Le total des contributions est de 365 456 €, soit + 5 401 € par rapport à 2024, répartis de la façon suivante, sachant que les statuts du syndicat mixte pour le SCOTERS (article 9), adoptés en juillet 2017, fixent ainsi la répartition pour les contributions financières des membres :

- 80% pour l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 20% pour les autres membres au prorata de leur population.

	Population 2020	Participations 2024	Population 2021	Participations 2025
Eurométropole de Strasbourg	511 552	288 036 €	514 651	292 357 €
CC du Canton d'Erstein	48 327	38 224 €	48 676	38 882 €
CC du Pays de la Zorn	16 177	12 795€	16 175	12 921€
CC du Kochersberg	26 538	20 990 €	26 648	21 286 €
TOTAUX	602 594	360 045	606 150	365 446

- principaux postes, en dépenses et en recettes, pour l'exercice 2025 :

	Pour mémoire BP 2024	BP 2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Coût du personnel	200 000 €	201 500 €
Gestion courante et autres charges	29 535 €	31 436 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	75 010 €	75 010 €
Charges exceptionnelles	500 €	500 €
Dotations aux amortissements	55 000 €	57 000 €
TOTAL	360 045 €	365 446 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Action de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	40 280 €	48 300 €
Immobilisations incorporelles	10 000 €	10 000 €
TOTAL	50 280 €	58 300 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Participation des membres (Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)	360 045 €	365 446 €
TOTAL	360 045 €	365 446 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	55 000 €	57 000 €
FCTVA	280 €	1 300 €
TOTAL	55 280 €	58 300 €

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20241217-PV3-2024-DE
Date de transmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Le budget supplémentaire, adopté avant le 30 juin 2025 après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables, permettra d'abonder le budget.

*Le Comité syndical
sur proposition de la présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité
décide*

D'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif 2025 présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
11	Charges à caractère général	31 436 €
12	Charges de personnel	201 500 €
65	Autres charges de gestion courante	75 010 €
67	Charges exceptionnelles	500 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	57 000 €
TOTAL		365 446 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
74	Dotations et participations	365 446 €
TOTAL		365 446 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	48 300 €
21	Immobilisations corporelles	10 000 €
TOTAL		58 300 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 300 €
28	Amortissements des immobilisations	57 000 €
TOTAL		58 300 €

4. Retour sur les avis rendus en 2024 par le Bureau en matière d'urbanisme

En application de la délégation n°365 du 22/09/2020 accordée par le comité syndical, la Présidente rapporte les décisions exprimées en 2024 par le Bureau en matière d'urbanisme.

Les extraits correspondants sont consultables sur le site internet du syndicat mixte : <https://www.scoters.org/territoire-organisation/les-instances-politiques-et-decisions/>

Accusé de réception en préfecture 067-256702705-20241217-PV3-2024-DE Date de télétransmission : 17/12/2024 Date de réception préfecture : 17/12/2024

Bureau du 12 mars 2024

- 1.2024 Permis d'aménager modificatif n°2 « côté champs » à Benfeld
- 2.2024 Permis d'aménager « lotissement rue des vergers » à Wingersheim-les-Quatre- Bans (Mittelhausen)
- 3.2024 PLU de Kogenheim : arrêt

Bureau du 8 octobre 2024

- 1.2024 SCoT arrêté de l'Alsace du Nord (SCOTAN)

5. Révision du SCOTERS : point d'étape sur le DOO

Échange sur le projet de Document d'orientation et d'objectifs rédigé, transmis le 28 novembre, et point sur les étapes à venir.

- Rédaction du DOO
 - Évolution de la taille des opérations rendant obligatoire l'intégration d'une part de 30% de logements sociaux, à 10 logements afin de rester ambitieux mais de ne pas décourager les porteurs de projets. Les PLU-i pourront envisager ce seuil à la baisse selon les situations locales.
 - Rappels sur l'application des objectifs de densités : possibilités de modulation.
- Rappel des étapes à venir en 2025
 - Mars : approbation du SCOTERS révisé
 - Consultation des PPA (3 mois)
 - Enquête publique (1 mois minimum)
 - Approbation

6. Divers

Dates des prochains comités syndicaux :

- 4 mars 2025 à 14h30
- 1^{er} avril 2025 à 14h

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 17 DEC. 2024

La publication le 17 DEC. 2024

Strasbourg, le 17 DEC. 2024

La Présidente
Pia IMBS

La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture
05/12/2024 15:13:13 2024-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Membres présents :**Communauté de communes du Kochersberg****Titulaire :** Claudine HUCKERT, Alain NORTH, Justin VOGEL**Suppléants :** Alain HABER**Communauté de communes du Pays de la Zorn****Titulaires :** Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH**Communauté de communes du Canton d'Erstein****Titulaires :** Jean-Pierre ISSENHUTH, Stéphane SCHAAL, Fernand WILLMANN**Eurométropole de Strasbourg****Titulaires :** Jacques BAUR, Pia IMBS, Michèle KANNENGIESER, Thierry SCHAAL, René SCHAAL, Françoise SCHAETZEL (qui a reçu pouvoir d'Anne-Marie JEAN), Doris TERNOY**Suppléants :** Camille BADER, Michèle LECKLER, Pierre OZENNE**Membres absents excusés :****Communauté de communes du Kochersberg****Titulaire :** Alain GROSSKOST**Suppléants :** Jean-Charles LAMBERT**Communauté de communes du Pays de la Zorn****Titulaires :** Bernard FREUND**Communauté de communes du Canton d'Erstein****Titulaires :** Benoît DINTRICH, Denis SCHULTZ**Suppléants :** Bernard SCHNEIDERLIN**Eurométropole de Strasbourg****Titulaires :** Marc HOFFSESS, Anne-Marie JEAN (qui a donné pouvoir à Françoise SCHAETZEL),**Suppléants :** Suzanne BROLY, Benjamin SOULET ; Jean WERLEN**Membres absents :****Communauté de communes du Canton d'Erstein****Titulaire :** Jean-Jacques BREITEL, Marie-Berthe KERN, Julien KOEGLER**Eurométropole de Strasbourg****Titulaires :** Jeanne BARSEGHIAN, Danielle DAMBACH, Vincent DEBES, Claude FROEHLI, Alain JUND, Anne-Pernelle RICHARDOT**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024
2. Convention financière ADEUS 2025 et programme de travail
3. Budget primitif 2025
4. Retour sur les avis rendus en 2024 par le Bureau en matière d'urbanisme
5. Révision du SCOTERS : point d'étape sur le DOO
6. Divers

Accusé de réception en préfecture 067-256702705-20241217-PV3-2024-DE Date de télétransmission : 17/12/2024 Date de réception préfecture : 17/12/2024
